



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE

## AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE, PAR LA SOUSSIGNÉE, Marie-Eve Cholette,  
Directrice générale / Greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Eugène, que :

- Le règlement # 507-2025 Modifiant les modalités de publications des avis publics de la municipalité de Saint-Eugène est adopté par le conseil de ladite municipalité lors d'une session ordinaire le 10 mars 2025.

Le règlement # 507-2025 est entré en vigueur le 27 mars 2025 suite à l'affichage de ce règlement.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures d'ouverture ou sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À SAINT-EUGÈNE

Ce vingt-septième jour de mars 2025

Marie-Eve Cholette

Directrice générale / Greffière-trésorière